



Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

Affiché le 30 mars 2022
ID : 033-263303570-20220329-DCCAS20220303-DE

République Française
Département GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 29 MARS 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt-neuf mars à dix-heures heures, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Patrick GOMEZ.

Date de convocation : 23 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres ayant remis un pouvoir : 2

Présents : Anne-Aurélié FUSTER, Françoise GOASGUEN, Patrick GOMEZ, Brigitte JASLIER, Didier LE BAQUER, Estelle METIVIER, Agnès SALAÛN

Absent ayant remis un pouvoir : Nicolas REY ayant remis un pouvoir à Estelle METIVIER, Marie Line SIN ayant remis un pouvoir à Françoise GOASGUEN

Absent : Philippe BOUSSION, Claire BOUTIN, Jeannine EMIE, Catherine LATRILLE,

Brigitte JASLIER est désignée secrétaire de séance.

Après appel des membres du conseil d'administration, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00.



Délibération n° DCCAS2022-03-03

5 – Institutions et vie politique
5.2 – Fonctionnement des assemblées
5.2.2 - Autres

OBJET : Élection du Président de séance

Présentation des faits :

La présidence du conseil d'administration, lors de la séance consacrée à l'examen des comptes administratifs, est confiée à un président ad hoc désigné par le conseil.

Le Président peut assister à la discussion, présider la séance au cours de laquelle est désigné le président de séance ayant pour objet l'examen des comptes administratifs. Cependant le Président doit se retirer au moment du vote.

Proposition :

Monsieur le Président propose au conseil d'administration d'élire son Président de Séance, en la personne de Madame Estelle METVIER.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-14,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

- *ELIT Madame Estelle METVIER Présidente de séance*

Nombres d'administrateurs présents : 7

Nombre de votants : 9 (dont 2 procurations)

Pour : 9

Contre :

Abstention :

Fait les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Président,

Patrick GOMEZ

